

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 06 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 36 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnib.-Mixte.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus-Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 25 — — Omnibus.
5 — 31 — soir, Omnib.-Mixt.
9 — 57 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnib.-Mixte.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 —
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La crise ministérielle n'est pas terminée à Turin. M. Cassini, ayant échoué dans la tâche difficile d'organiser le nouveau cabinet, a remis au roi son mandat. Le roi s'est alors adressé à M. Pasolini, préfet de Turin, qui aurait accepté.

Il s'agira toujours de former un ministère de transition.

M. de Sartiges, notre ambassadeur à Turin, en remettant au roi ses lettres de créance, a prononcé un discours dont le télégraphe nous apporte un résumé. Ce discours témoigne « des sentiments d'affection constante et de sympathie sincère de l'Empereur pour le roi Victor-Emmanuel et pour l'Italie. »

M. Ratazzi ne s'est pas borné à prendre, dès son avènement au pouvoir, un engagement qui était au-dessus de ses forces et qui devait entraîner sa ruine; il a voulu jeter ses successeurs dans la même voie par ses déclarations prudentes concernant le prétendu droit de l'Italie sur Rome.

Une remarque, qui a son intérêt, a été faite à ce sujet. M. Ratazzi, ministre, défendant les actes de son cabinet, dans la séance du 23 novembre, n'avait touché qu'indirectement à la question romaine; il s'était exprimé en termes généraux sur le mouvement irrésistible qui, selon lui, pousse l'Italie vers l'unité; tandis que M. Ratazzi, démissionnaire le 1^{er} décembre, prenant la parole ce jour-là même pour annoncer sa retraite, a tenu sur Rome le même langage que M. Ricasoli aurait pu tenir, et contribué ainsi à perpétuer des illusions dont il a été lui-même victime.

N'est-ce pas entraver d'avance l'œuvre du futur cabinet, au moment même où l'on proteste que l'on est tout disposé à lui prêter son concours? (La France.)

La *Monarchia nazionale* exprime le désir que le nouveau cabinet soit composé d'hommes étrangers aux divisions des partis: elle ajoute qu'une

période de trêve est nécessaire pour que les passions politiques puissent s'apaiser.

Une dépêche de Naples, du 2 décembre, annonce qu'une bande de 140 brigands, retranchée dans une ferme près de Bari, a été attaquée la veille par une compagnie de soldats. La ferme a été prise d'assaut. Les brigands ont eu 4 morts et ont laissé 19 prisonniers et 70 chevaux hachés entre les mains des soldats. Les troupes sont à la poursuite des fuyards. — Havas.

On nous écrit de Pise que, depuis l'extraction de la balle, la blessure de Garibaldi était en pleine voie de guérison.

Il a envoyé au comité garibaldien de Londres une lettre dans laquelle il donne des nouvelles favorables de sa santé, et il déclare que, lorsque le moment sera venu, il reprendra l'œuvre d'émancipation à laquelle il a consacré sa vie. (La France.)

Nous recevons de très-intéressants détails sur les derniers conseils tenus à Londres, et sur les résolutions prises dans ces réunions.

L'idée de la candidature du prince Alfred, appuyée par les trois ministres les plus importants du cabinet, lord Palmerston, lord John Russell et M. Gladstone, combattue par la plupart de leurs collègues, avait prévalu.

On avait répondu favorablement à la députation hellénique venue en Angleterre; on avait donné des instructions dans ce sens à M. Scarlett, ministre britannique à Athènes; on avait obtenu, après une longue hésitation, le consentement de S. M. la reine, lorsque deux faits se sont produits tout-à-coup et ont modifié les résolutions des trois ministres en question et de leurs partisans.

Le premier de ces faits est le désistement de la Russie à la candidature du duc de Leuchtenberg et son entente avec la France pour demander l'exécution du traité de 1852.

Le second est l'arrivée du paquebot-poste *le Scotia*, qui a apporté d'Amérique des nouvelles

très-inquiétantes pour les intérêts britanniques.

Ces nouvelles établissent qu'il existe contre l'Angleterre une surexcitation énorme aux Etats-Unis; que le commerce de New-York surtout, ce commerce dans lequel est intéressée la moitié de la fortune publique de la Grande-Bretagne et qui a toujours été le seul lien des bonnes relations entre les deux pays, montre aujourd'hui à l'égard des Anglais une animosité que rien ne saurait apaiser, à cause de l'affaire de l'*Alabama* et de la conduite énergique du gouverneur des Bermudes, qui a menacé le commodore Wilkes de faire feu sur son escadre, si elle ne se plaçait pas hors de la portée des forts anglais.

En présence de ces dispositions, si l'Angleterre s'engageait dans les complications de la question grecque, elle aurait tout à craindre de l'Amérique.

En conséquence de cet exposé de la situation, le cabinet a décidé, dit-on, qu'après avoir vu l'unanimité des provinces de la Grèce se prononcer en faveur d'un prince anglais et avoir constaté ainsi l'influence de l'Angleterre, le gouvernement britannique refuserait la couronne de Grèce pour le prince Alfred.

Il semble résulter de cette décision qu'on laissera le vote se produire et qu'on refusera après le vote. Quoi qu'il en soit, la difficulté, en principe, est vidée, et la question grecque va entrer dans une nouvelle phase rassurante pour l'Europe. (La France.)

Le *Times* publie une correspondance d'Athènes dans laquelle on invite le gouvernement anglais à prendre une détermination catégorique à cet égard, et à la faire connaître le plus vite possible. « Toute autre marche, y est-il dit, entretiendrait des espérances qui, si elles venaient à être déçues au dernier moment, pourraient amener une déplorable confusion. » Et la correspondance ajoute: « Si des illusions doivent être dissipées, que ce soit au plus tôt, afin d'éviter ce chaos. »

PROBLETON.

EDMÉE

(Suite et fin.)

Il est impossible de rendre une pareille scène, si simple et si grandiose à la fois.

— Voici le premier quartier de votre pension, bonne mère, dit Valentin à la pauvresse, en lui remettant six louis dans la main... Vos quartiers vous seront payés d'avance, à votre domicile. Ainsi, vivez en paix et priez Dieu pour nous.

Une heure après on se mit à table, chez M. Delapalme.

Le festin dura six heures. Après quoi, les violons se firent entendre.

— Ami, dit Edmée à Valentin, pendant une valse, vous rappelez-vous votre treizième contredanse?

— Méchante... que vous avais-je fait... que t'avais-je fait, pour me promettre la treizième, que tu ne m'as pas même accordée?...

— Je voulais me venger.

— De qui?

— De vous... de toi!

— En quoi vous avais-je offensée?

— Je vous avais réservé la seconde valse... je vous

l'ai conservée plus d'une heure... et vous n'êtes pas venu me la réclamer...

— Je n'étais pas arrivé alors...

— Il fallait arriver!

— Qui aurait pu deviner un tel bonheur?

— Un cœur qui eût aimé.

— Et je ne vous aimais pas!

— Si! mais je l'ignorais; et, comme mon lâche cœur était tout plein de votre image, je ne voulais pas être seule à souffrir...

— Chère ennemie... Que Dieu est bon de t'avoir inspiré pour moi tant de haine, c'est-à-dire tant d'amour... car haïr, à ton âge, c'est aimer!

— J'ai bien souffert, va!

— Oui, mais comme ta souffrance passée t'est chère, aujourd'hui, — si j'en juge par la mienne!...

Le bal se prolongea, pour la majorité des danseurs, jusqu'à cinq heures du matin. Mais il vint un moment où l'orient vermeil hissa ses voiles d'or... Il fallut songer à la retraite.

On y songea.

La fête nuptiale continua le jour suivant.

Le soir, les invités prirent congé de M. Delapalme et des jeunes époux, à l'exception, bien entendu, de la famille Planterose et de Prosper Bavent.

Le lendemain, un déjeuner d'adieu réunissait les deux familles.

Après le café, M^{me} Valentin Planterose proposa une promenade à la ferme du Champ-des-Oiseaux. Le fermier et sa famille sont justement absents, ajouta-t-elle en souriant; nous pourrions tout visiter sans déranger personne.

Tout le monde souscrivit au désir de la jeune mariée.

Lorsqu'on fut arrivé à la ferme, la société se divisa en deux groupes. Premier groupe: M. Delapalme, le père Planterose, M^{me} Planterose, mère, Valentin, la mère Marie, qui avait assisté au déjeuner, cela va sans dire, Prosper Bavent et Chérubin; second groupe: M^{me} Valentin Planterose et Marguerite.

Le premier groupe, sous la conduite de M. Delapalme, alla visiter les dépendances de la ferme, à savoir: les granges, les étables, les bergeries, les celliers, le colombier, le pressoir, la laiterie, etc. Chemin faisant, on donna un coup-d'œil aux terres et aux bois qui s'étendaient autour de la ferme. Le second groupe explora la cuisine, la salle à manger, le « parloir » et les chambres. L'une de ces chambres, située au premier étage, était meublée avec un soin particulier.

— Voici la chambre de la fille du fermier, dit Edmée, en pénétrant avec Marguerite, dans ce charmant réduit. Un livre de messe, richement relié, avec fermoir d'or, était posé sur la table, ouvert. Marguerite y jeta les yeux; en admira la richesse, puis le remplaça avec

Le correspondant du *Times* a raison. C'est là, au surplus, une affaire d'honneur et de loyauté sur laquelle, évidemment, le cabinet anglais ne peut s'expliquer que dans un sens conforme aux résolutions qu'il vient de prendre, afin d'en garantir la sincérité. (Idem.)

Les nouvelles d'Athènes nous apprennent que le ministre de Russie a fait au gouvernement provisoire des communications dans le sens du maintien des traités.

Nous apprenons que le comité anglo-hellénique d'Athènes vient d'adresser une circulaire à tous les comités provinciaux, pour leur faire savoir que, d'après la réponse favorable reçue de Londres, la candidature du prince Alfred doit continuer à être énergiquement patronnée par eux.

Le gouvernement provisoire reste neutre ; mais les employés de l'Etat, dans les provinces, n'agissent pas de même. Plusieurs conseillent ouvertement la candidature du prince anglais. (La France.)

On écrit de Munich, le 3 décembre, que le bruit suivant lequel le gouvernement français aurait conseillé au roi Othon et à la reine Amélie d'adopter pour fils le duc de Leuchtenberg, n'a aucun fondement.

Le roi avait réuni la veille un conseil de famille auquel assistaient le roi Louis et le prince Adalbert, appelé de Darmstadt par le télégraphe. (Agence continentale.)

On annonce de Berlin, le 3 décembre, que le comte de Goltz, envoyé extraordinaire de Prusse à Saint-Petersbourg, a été nommé ambassadeur à Paris, et que le comte de Rœdern, envoyé extraordinaire de Prusse à Bruxelles, a été nommé en la même qualité à Saint-Petersbourg.

On élabore au ministère du commerce un projet de traité avec la Russie. (Idem.)

On écrit de Varsovie que les attentats contre les agents de la police secrète continuent. Un de ces agents aurait été empoisonné par force dans un café ; mais on serait parvenu à le sauver. (Idem.)

D'après une dépêche de Madrid, du 3 décembre, la discussion de l'Adresse au Sénat aura lieu samedi.

La *Epoca* dit que la lettre du général Prim au maréchal Serrano, que les journaux ont publiée, est apocryphe. Sur la plainte du maréchal, une instruction judiciaire aura lieu pour découvrir l'auteur de cette mystification. — Havas.

Les dernières dépêches d'Amérique nous apprennent qu'il a été tenu à New-York, le 21 novembre, un grand meeting dans lequel on a voté une résolution ayant pour but de demander au président Lincoln de déclarer la guerre à l'Angleterre.

Ce fait prouve combien est grande, en ce moment, aux Etats-Unis la haine des masses contre les Anglais.

On vient de publier à New-York le résultat du recensement fait aux Etats-Unis, en 1860, l'année qui a précédé la guerre civile. Ce recensement accuse une population de 31,191,080 habitants. Elle était en 1850 de 23,191,876 ; ce qui constitue, pour cette période de dix années, une augmentation de plus de 8 millions.

La guerre actuelle est venue troubler une prospérité qui était sans précédent dans l'histoire.

Les idées pacifiques continuent à faire du chemin à New-York. Au départ du dernier courrier, le bruit courait que les députés du Sud allaient publier un manifeste, pendant la réunion du congrès, pour demander un armistice et la conclusion de la paix.

Deux années de guerre ont suffi pour imposer au Nord un budget qui dépasse celui des monarchies les plus anciennes d'Europe ; le budget de 1863 est évalué à 2 milliards 289 millions. (La France.)

On mande de Liverpool, le 3 décembre. — Les dernières nouvelles d'Amérique ont produit une hausse sur les cotons.

L'armement et l'enrégimentation des nègres dans l'armée régulière exaspèrent les confédérés.

La détermination de continuer la guerre est plus prononcée que jamais.

Les tendances du gouvernement, pour refuser la candidature du prince Alfred, ont produit une grande impression parmi nos riches négociants grecs. (Agence continentale.)

On écrit de Vera-Cruz, le 15 octobre, au *Moniteur* :

« Nous recevons de nouveaux détails sur les violences dont les Français restés à Mexico sont victimes de la part du gouvernement de Juarez. Le 2 octobre, de grand matin, plusieurs personnes ont été saisies chez elles et conduites à l'archevêché, où elles ont été mises au secret. Là, on leur a annoncé qu'elles seraient menées à la frontière et embarquées immédiatement. Ces Français étaient tous au nombre des habitants les plus paisibles de la ville, s'abstenant scrupuleusement de se mêler de politique ou de donner ombrage en quoi que ce soit aux autorités établies à Mexico. Il est certain que le gouvernement de Juarez, dans le but de soulever les passions populaires dont il veut se faire une force, cherchait à amenter la populace contre les étrangers résidant à Mexico, et à se faire demander leur expulsion en masse. En effet, depuis plusieurs semaines, circulent par la ville des listes de proscription, sur lesquelles sont portés les noms des principaux habitants appartenant à une nationalité européenne. Les clubs retentissent d'invectives haineuses, et ce sont les violences d'un de ces clubs, dont le président est le ministre même des affaires étrangères de Juarez, qui ont amené, le 2 octobre dernier, l'arrestation de dix Français inoffensifs.

« Dès que cette nouvelle se fut répandue dans Mexico, le corps diplomatique, justement indigné d'une pareille atteinte portée à la sécurité de tous

les résidents étrangers et au droit des gens, se réunit chez le ministre des Etats-Unis, et rédigea aussitôt une protestation qui fut remise à M. de la Fuente, ministre des affaires étrangères de Juarez. Ce dernier répondit sèchement qu'il n'avait pas à revenir sur la mesure qu'il avait décidée ; et à peine cette réponse eut-elle été communiquée à M. Cousin, les Français emprisonnés à l'archevêché furent acheminés sous bonne garde, sans autre forme de procès ni instruction préalable, vers San-Juan-del-Rio, où ils sont parvenus après beaucoup de fatigues, ayant à peine obtenu la permission de louer à leurs frais une diligence pour le voyage. On a lieu de craindre que Juarez, après s'être ainsi saisi de ces Français, ne les retienne maintenant pour s'en servir comme d'otages.

« On conçoit quelle terreur des procédés aussi barbares ont répandue parmi tous les Européens établis au Mexique, quelle indignation le corps diplomatique a dû ressentir de l'offense qui lui a été faite par la façon avec laquelle le ministre des affaires étrangères a répondu à ses démarches. On assure même que le gouvernement de Juarez commence à se repentir amèrement des nouveaux embarras qu'il s'est créés par une conduite que n'avouerait aucun gouvernement civilisé, et qu'il s'aperçoit, mais trop tard, à quel point sa manière d'agir lui a aliéné les dernières sympathies des honnêtes gens qui auraient pu être restés avec lui. »

FAITS DIVERS.

On écrit de Paris, le 4 décembre :

On termine les beaux préparatifs de la fête de dimanche prochain, sur la place du trône. La galerie circulaire en colonnades, la fontaine, l'arc de triomphe, tout est prêt, moins quelques détails de peu d'importance. On a essayé hier le jeu des eaux de la fontaine. Elles sont abondantes. Les lions du 2^e bassin ont disparu pour faire place à des chevaux marins imitant le bronze. Le monument central est notablement abaissé.

L'éclairage est prêt depuis longtemps. L'aire de la grande place et la chaussée tournante sont macadamisées. Toutes les voies rayonnant autour de la place ont été raccordées au nivellement général. On place les banquettes sous les colonnades, pour les personnes invitées à la fête.

Une curieuse perspective de boulevard, peinte sur une toile disposée en rideau, du côté du couvent de Picpus, où est enterré le général Lafayette, fait l'admiration générale des promeneurs, par l'illusion complète qu'elle produit.

Le boulevard du Prince-Eugène et le monument de la place de la Roquette sont entièrement terminés. Le boulevard a 5,200 mètres de longueur, en ligne droite, et 50 mètres de largeur. Il est planté de chaque côté, d'un bout à l'autre, d'une rangée d'arbres, espacés de cinq mètres.

On décore de lierre l'arc de triomphe du boulevard du Temple et on le relie aux trois pilons construits de chaque côté, par de belles guirlandes. Un appareil illuminatoire est disposé sur cet arc, pour être illuminé le soir. Si le temps est favorable, la fête sera très-belle.

respect sur la table. Un nom était gravé sur la couverture de ce livre ; elle le lut : « *Marguerite!* » s'écria-t-elle, avec une émotion dont elle ne fut pas maîtresse.

— La fille du fermier porte votre nom, ajouta Edmée...

Elles redescendirent, quelques minutes après et retrouvèrent le premier groupe, revenant de son voyage de *circum-inspection*.

En ce moment, les domestiques de la ferme, tous endimanchés, s'avancèrent vers les visiteurs.

Une jeune et jolie servante, portant à la main un bouquet de fleurs, se détacha de ce groupe rustique et vint présenter son bouquet à « M^{lle} Planterose. »

La pauvre Marguerite rougit jusqu'à ses petites oreilles, et dit à la servante que, sans doute, elle se méprenait.

— Oh ! que non, mademoiselle, répondit la servante, c'est bien à vous que s'adresse notre bouquet, avec votre permission.

La charmante Marguerite était tout interdite.

Edmée riait, en se cachant derrière Valentin. M. Delapalme prit alors la parole ; ce qui fut un grand soulagement pour la jolie fille de Pacy.

— Vous m'avez causé une *surprise* avec votre croix, père Planterose, dit M. Delapalme ; à mon tour, de vous en causer une autre. J'ai pensé que vous faisiez des sabots depuis assez longtemps, pour connaître le métier à

fond, et que vous ne seriez pas fâché de changer de profession « pour varier un peu les plaisirs... » Alors l'idée m'est venue (mon métier étant justement à la fin de bail) de vous louer cette ferme toute meublée et toute montée, pour neuf ans, à 4,000 francs par an, soit 56,000 francs, dont voici la quittance sur timbre... Le gouvernement aime assez qu'on écrive sur papier à ses armes ! Veuillez me faire l'amitié d'accepter cette somme, sous forme de remise de fermage : ce sera la dot de Marguerite, car la voilà en âge d'entrer en ménage.

— Ah ! monsieur Delapalme... Ah ! mademoiselle Edmée... dit Marguerite.

— Madame Valentin, observa Edmée, en rougissant.

— Ah ! ma sœur chérie... reprit Marguerite.

Et elles se jetèrent dans les bras l'une de l'autre.

— Votre surprise vaut la mienne, monsieur Delapalme, dit le père Planterose. Nous voilà manche à manche ; mais je vous donne gagné.

Prosper et Marguerite se regardèrent alors à la dérobée.

— Ils rougissent, dit M. Delapalme à l'oreille de Valentin, en désignant le jeune couple, c'est de bon augure... Cela fera un mariage.

— Plaise à Dieu, répondit Valentin.

— Que murmurez-vous donc tout bas, dit Edmée ?

— Nous complotons contre Marguerite, répondit M.

Delapalme.

La jeune fille avait compris qu'il s'agissait de son mariage et ne savait comment cacher sa rougeur...

Tous les anciens ouvriers de la ferme furent conservés par le père Planterose, devenu *soldat laboureur* et qui savait aussi bien conduire une charrue, que donner un coup de sabre.

La promenade étant terminée, on revint à la papeterie.

Les jeunes époux marchaient derrière... à une longue distance...

Et, cependant, toute la terre eût pu entendre ce qu'ils se confiaient :

— Chère Edmée, disait Valentin !...

— Cher Valentin, répondait Edmée !...

Voilà tout...

Il est vrai qu'ils se regardaient... et le langage des yeux, dit le poète, est le langage de l'âme.

Les bouches étaient muettes, mais les cœurs se fondaient en adorations !

L'amour chantait en eux son divin épithalame, et ils se taisaient pour l'écouter, — ravis, transportés, ivres de bonheur.

— Des ordres ont été donnés pour envoyer en Cochinchine 800 hommes d'infanterie de marine et le matériel correspondant. C'est le bateau à vapeur la *Seine* qui est destiné à ce transport. Il doit partir pour Alexandrie et Suez dans la première quinzaine de décembre.

— Un procès fort singulier va, dit-on, s'engager prochainement devant le tribunal de la Seine. Il n'y aurait pas trop pour le résoudre de toute la sagesse de Salomon. Il s'agit, comme de son temps, d'un enfant que deux femmes se disputent. L'enfant a huit ou dix mois. Confié à une nourrice par une domestique qui a déclaré être sa mère, il a été réclamé plus tard par une dame qui revendique la même qualité et les mêmes droits. On dit l'affaire fort embrouillée, car les deux dames paraissent être accouchées à la même date. De graves intérêts sont attachés à l'issue de ce procès, dans lequel, du reste, on ne prononcera aucun nom célèbre, ni même connu.

— Décidément, les lièvres font parler d'eux. *L'Echo de l'Est* rapporte le fait suivant, qui serait arrivé dans les Vosges.

« Par une perfidie incroyable, un lièvre est parvenu à détruire tout récemment une meute de douze chiens.

» Par quel stratagème a-t-il donc fait tant de victimes ? Le voici :

» Plus d'une fois, il avait échappé aux poursuites de ses ennemis ; mais, sans cesse relancé, il vivait dans une inquiétude qui, troublant ses digestions, empêchant son sommeil, nuisait visiblement à sa santé.

» Il fallait en finir. Jusque-là, il avait bien trouvé son salut dans ses jambes, mais ce moyen pouvait lui faire défaut. Voici le guet-apens qu'il machina contre ses persécuteurs. Il avait remarqué une carrière creusée à pic. C'était un abîme. Le lieu lui parut propre à servir d'instrument à la vengeance qu'il méditait. Dernièrement, il était de nouveau chassé de son gîte. Après quelques détours destinés à retarder la poursuite de ses adversaires, il s'élança en ligne droite sur le précipice. Arrivé au bord, il fit un crochet, retourna sur ses pas et se trouva en lieu sûr.

» Les chiens le poursuivent sans soupçons, et viennent tomber les uns après les autres dans le gouffre. Qui fut étonné ? Ce furent les carriers, de voir une telle avalanche de chiens tomber à leurs pieds.

» Les uns se sont tués sur le coup ; les autres, plus ou moins mutilés, ont dû être emportés, et, malgré les soins qu'ils reçoivent, on n'est pas encore sûr de les rendre à la santé. Le lièvre se porte bien, et, pendant quelques semaines, pourra dormir sur les deux oreilles. Cet événement fait grand bruit parmi les chasseurs du canton de Bains. »

GRAND HOTEL DU LOUVRE

En exploitation depuis 1855, situé dans le quartier le plus central de Paris, rue de Rivoli et place du Palais-Royal.

600 Chambres de 3 à 20 fr. — 60 Salons de 4 à 20 fr. — Salle à manger richement décorée. — Table d'hôte à 6 heures. — Salons de restaurant.

Moyennant le prix de 12 fr. 50 par jour, au 4^e étage, et de 15 fr. au 3^e, MM. les Voyageurs ont, au Grand Hôtel du Louvre, une Chambre, le Déjeuner, le Dîner à Table d'Hôte, l'Eclairage et Service. (370)

COUR D'ASSISES DE BASTIA (Corse).

UNE NOUVELLE ERREUR JUDICIAIRE.

Un innocent condamné pour meurtre à vingt ans de travaux forcés, amené du bagne à l'audience ; le vrai coupable livré par le ministère public au jugement des jurés et frappé de cette même condamnation à vingt ans de travaux forcés, voilà le grand événement qui agite en ce moment la population de la Corse.

En attendant que nous donnions à nos lecteurs les débats de cette affaire si digne d'intérêt, nous croyons devoir reproduire les détails que nous transmet notre correspondant.

Dans une tournée électorale faite par Patricius de Corsi, qui voulait assurer la nomination de son neveu, l'avocat Joseph Matheus de Corsi, au conseil général, dans le canton de Pero, une lutte s'engagea entre lui et quelques-uns de ses amis, qui l'accompagnaient, et des jeunes gens qui appuyaient un autre candidat. Patricius de Corsi, atteint par des coups de pierre, tomba en disant :

« Je suis mort ! » Mais il put se relever. Le nommé Filippi se dirigea vers les agresseurs, un bâton à la main. Un coup de pistolet partit à l'instant, et Filippi, frappé d'une balle, s'affaissa sur le chemin. Il était mort.

Un des amis de Corsi, Blasi, désigna comme le meurtrier Jean-Jacques Renosi, dit Rousseau ; de Corsi, lui-même, sans pouvoir dire le nom, donna un signal qui était celui de Renosi. Une instruction criminelle dirigée contre Renosi amena sa condamnation à vingt ans de travaux forcés.

Renosi adressa du bagne un mémoire au parquet de Bastia ; il y dénonçait Ours-Jean Simoni, dit Cocchi, qu'il déclarait être le meurtrier de Filippi.

On comprend que cette déclaration d'un forçat, condamné par le jury, n'était pas de nature à produire une grande impression. Pourtant M. Bedarrides, qui venait d'être nommé procureur-général, fut frappé de certaines indications contenues dans l'espèce de mémoire qu'il avait sous les yeux. Avec la plus grande circonspection, il prit des renseignements ; secondé par les magistrats qui l'environnaient, des informations plus précises lui donnèrent les plus grands doutes sur la culpabilité du condamné, amenèrent ensuite dans son esprit la conviction de la culpabilité de Simoni. Alors, et sans hésitation, il ordonna l'arrestation de Simoni ; une longue et minutieuse instruction a suivi, et sur un arrêt de la chambre d'accusation de Bastia, il rédigea l'acte d'accusation.

Cette instruction a constaté la preuve de la culpabilité de Simoni et de l'innocence de Renosi ; deux témoins ont affirmé avoir vu Simoni armé d'un pistolet, étendre le bras dans la direction où se trouvait Filippi et faire feu.

Le soir même un de ces témoins signalait ce fait à plusieurs personnes ; d'autres témoins ont déclaré qu'après l'explosion, Simoni s'est présenté à eux avec un pistolet à la main et leur a demandé des munitions pour recharger son arme ; que, n'ayant pu obtenir d'eux ces munitions, il a été les demander à Octavien Renosi. Il reconnut devant Renosa que c'était lui qui avait tiré ce coup de pistolet sur Filippi.

Simoni avait fui ; pendant qu'il tenait la campagne, il a déclaré à plusieurs témoins que Filippi avait maltraité son cousin, qu'il avait tué l'agresseur, que tout le monde en eût fait autant à sa place.

Quelques jours après l'instruction de l'affaire Renosi, Antoinette Mariani engageait l'accusé à se constituer pour empêcher un innocent d'être condamné ; Simoni répondit : « Lorsqu'on a la chemise sale, on ne se livre pas à la justice ; je sais ce qui peut m'en revenir, je ne pense pas m'en tirer à moins de dix ans. »

Simoni a fait, dans diverses circonstances, l'aveu de son crime ; après l'arrêt de condamnation de Renosi, il a dit : « Rousseau est innocent, c'est moi qui ai tué Filippi ; je verrai ce que j'aurai à faire. »

A la suite de ces révélations accablantes pour Simoni, est intervenu l'arrêt qui le renvoie devant la cour de Bastia.

Cette affaire avait eu, comme on peut le penser, un grand retentissement en Corse. L'audience était fixée au 24 novembre. La salle des assises n'a pu contenir l'affluence des spectateurs accourus de toutes parts. Les débats ont duré deux jours.

Le jury, après une délibération qui n'a pas duré cinq minutes, a déclaré Simoni coupable de meurtre sans préméditation. La Cour a condamné le coupable à vingt ans de travaux forcés. Le malheureux Renosi, tiré du bagne, était à l'audience.

M. le procureur général a soutenu avec la plus grande énergie l'accusation contre Simoni ; il a trouvé les paroles les plus touchantes pour l'infortuné Renosi.

La Cour de cassation va être saisie des deux arrêts de condamnation qu'elle cassera, et elle renverra devant une autre cour d'assises les deux condamnés pour que le jury statue sur le sort de l'un et de l'autre. (Droit.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous lisons dans le *Journal de la Nièvre* :

« La Loire a grossi depuis ce matin de plus de quarante centimètres ; mais des dépêches venues de Roanne permettent d'assurer que les eaux ne dépasseront pas à Nevers le niveau des crues très-ordinaires.

» C'est donc à tort que le bruit courait ce ma-

tin qu'une crue considérable allait se manifester.

» On a pu craindre, en effet, que la fonte des neiges, provoquée par une pluie douce, tombée dans la haute Auvergne du 23 au 26 novembre, ne causât une forte crue, mais les dernières nouvelles ont dissipé entièrement cette crainte. Les dépêches de la haute Loire, arrivées hier soir à Nevers, annoncent que les eaux décroissent et que le temps s'était remis au beau. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, le 4 décembre 1862, à 5 h. 45 minutes du soir.

Le préfet du Loiret à M. le préfet d'Indre-et-Loire et à M. le sous-préfet de Saumur.

Une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera de 5 mètres 50 à Orléans et qu'il aura lieu le 6 vers midi. — Aucune crue importante ne s'annonce, quant à présent, sur le Cher ni sur la Vienne.

Le *Journal du Loiret* publie les dépêches télégraphiques suivantes :

Clermont, le 4 décembre 1862, à 9 h. 35.

L'ingénieur en chef du service de l'Allier à M. le préfet du Loiret.

La rivière de l'Allier est de nouveau en crue ; la hauteur des eaux au pont de Moulins est de 2 mètres 32 centimètres à sept heures du matin. La pluie continue ; on ne peut prévoir la hauteur du maximum faute de renseignements.

St-Étienne, le 4 décembre 1862, à 11 h. 20.

Le préfet de la Loire au préfet du Loiret.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Digoin le 3 décembre, à onze heures du soir. Il s'est élevé à 3^m 84.

La Loire marquait, ce matin, 3 m. 34 à l'échelle du pont Cessart.

On dit que, consulté sur la question de savoir s'il y avait opportunité de clore la chasse le 1^{er} janvier, M. le conseiller d'Etat, préfet de la Loire-Inférieure, se serait prononcé pour l'affirmative.

L'administration des postes, à partir du 1^{er} janvier prochain, ne prendra plus que 1 pour 100 sur les envois d'argent. Jusque-là, la taxe de 2 pour 100 continuera à être perçue.

De plus, le poids des lettres circulant dans l'arrondissement postal du bureau sera élevé à 10 grammes au lieu de 7 1/2.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 4 décembre. — Toutes les combinaisons ministérielles mises en circulation, sont prématurées ou inexactes.

On écrit d'Athènes, le 29. — Le gouvernement militaire a pris part à la seconde manifestation en faveur du prince Alfred. Il est question d'une manifestation dans le sens russe. On a dû placer à cet effet des registres devant les églises pour que chacun vienne y inscrire le nom du candidat qu'il adopte. — Havas.

M. SICARD, CHIRURGIEN-DENTISTE à Tours, rappelle à sa nombreuse clientèle, qu'il sera à Saumur le 1^{er} samedi de chaque mois, Hôtel Budan. (543)

Français, latin, grec ; préparation au baccalauréat.

Leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly. (599)

L'Illustration accomplit sa vingtième année, et le succès qui l'a accueillie au début a toujours été en augmentant. Moniteur et album des événements contemporains, les quarante volumes dont se compose sa collection justifient de la façon la plus sérieuse son titre de *Journal universel. Seul journal politique illustré*, elle n'est point gênée, comme les autres feuilles venues après elle, pour la reproduction des événements politiques. Elle peut donner toutes les gravures, comme elle peut aborder toutes les questions.

L'Illustration accomplit dans toute son étendue sa double mission. La plume et le crayon fraternellement unis forment le recueil le plus complet, et ce recueil est déjà un des monuments les plus curieux de notre histoire contemporaine.

L'Administration offre à tous les nouveaux souscripteurs les primes suivantes, déjà remises aux anciens abonnés :

1^o *Paris nouveau*, dont cinq numéros ont paru, envoyé gratuitement et franco à tout nouveau souscripteur d'un an. Le n^o 6 de cette publication est sous presse ;

2^o *Les Noces de Cana*, d'après le tableau de Paul Véronèse, magnifique gravure délivrée gratuitement dans les bureaux ; par messagerie : 2 fr. 50 cent. pour frais d'emballage et de transport.

Nouvelles primes offertes à tous les abonnés de *L'Illustration*, anciens ou nouveaux :

10 Œuvres nouvelles de *Gavarni*: *Par-ci par-là*, et *Physionomies parisiennes*, splendide collection de 100 sujets, tirés sur chine par Lemercier, formant un **magnifique volume d'étrennes** grand in-4° colombier, relié en maroquin et doré sur tranche, 30 fr. au lieu de 120 fr.; 3 fr. en sus pour l'envoi franco dans une caisse, pour la France continentale. Les souscripteurs de l'étranger devront la faire réclamer par leurs correspondants;

2° *Chansons de Nadaud*, avec la musique, éditées par Heugel; 4 fr. le volume au lieu de 6 fr. Les 8 volumes formant la collection, 30 fr. au lieu de 50 fr.;

3° *Le Parthénon de l'histoire*, devant former 6

beaux volumes, publiés simultanément en 100 livraisons, format royal in-4°, papier velin, de 400 pages chaque volume. Cet ouvrage, enrichi de plus de 1500 gravures, publié sous la direction de M. J. Armengaud, imprimé avec le plus grand luxe par MM. Ch. Lahure et C^o, et édité par MM. Hachette et C^o. Prix de la livraison, 2 fr. 25 au lieu de 5 fr.

Deux livraisons par mois.
Toute demande de l'une ou de l'autre de ces primes ainsi que celle d'abonnement devra être adressée franco, avec un bon sur la poste, ou un mandat sur Paris à l'ordre de MM. Auguste Mare et C^o, rue Richelieu, 60, à Paris.

On souscrit également chez tous les libraires de France et de l'étranger.
Trois mois: 9 fr. — Six mois: 18 fr. — Un an: 36 fr.

BOURSE DU 4 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 70 45.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 97 85.

BOURSE DU 5 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 70 25.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 97 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir:

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du dix-neuf novembre dernier, enregistré;

Il appert:

Que la dame Anastasie Canard, épouse du sieur Eugène-Julien Lucas, maître d'hôtel et conducteur de voitures, demeurant à Fontevault; agissant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du bureau de Saumur, en date du 15 juillet dernier,

A formé contre son mari une demande en séparation de corps et de biens, et que M^e Chedeau, avoué à Saumur, a été constitué sur cette demande.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-quatre novembre mil huit cent soixante-deux.

(609) CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASSEDOIT.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Passedoit, constructeur-mécanicien, demeurant à la Croix-Verte, commune de St-Lambert-des-Levés, près Saumur, sont prévenus que la vérification des créances de cette faillite, commencée le 3 décembre courant, sera continuée en la chambre du Conseil du tribunal de commerce, mercredi prochain, dix du même mois, à onze heures du matin.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, appartenant à M. Urbain Blain-Moret, aubergiste et à ses enfants; vastes servitudes, cour, entrée sur la nouvelle et sur l'ancienne route de Doué.

S'adresser audit M^e Clouard, notaire. (577)

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

DEUX MAISONS, situées à Saumur, appartenant à M^{me} Poisson; l'une rue Beaupaire, occupée par M^{me} Poisson et M. Joly, sculpteur; l'autre rue de la Fidélité, occupée par M. Gallais, négociant.
S'adresser à M^e Leroux, notaire à Saumur. (576)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE PORTION DE MAISON ET MATÉRIAUX

APPARTENANT

à M. ROSSIGNOL

Restant après expropriation du surplus de la maison pour l'établissement de la rue Beaupaire.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaupaire, appartenant à M. COUSCHER.
S'adresser pour traiter audit M^e LEROUX. (564)

A VENDRE

OU A LOUER
Présentement,

Une maison, sise rues du Temple et Pavée, composée de salon, salle à manger, chambres, cour, jardin, écurie, remise et servitudes.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. CHASLE, greffier. (594)

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance
au 24 juin 1863,

Une maison, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, occupée par M. Etienne Soullier, comprenant six pièces, un grenier, cour, écurie, jardin.

Le tout, contenant environ cinq ares et enclos, joint au levant M. Poisson, au midi, la veuve Bigot, au couchant, une impasse, au nord, la veuve Dechaire.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (595)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Et par le ministère de M^e DUFOUR, notaire à Gennes,

A la mairie dudit lieu,

Le Dimanche 14 décembre,
après midi,

Environ 30 peupliers ou bouillards, et 400 chênes futaie, épars ou formant diverses réserves, dans les bois de la terre de la Piolière, sise commune de Gennes.

S'adresser, pour voir les bois, au sieur BLANCHARD, garde particulier, à Louerre, et pour traiter, à M. PERSAG, à la Piolière, commune de Gennes. (547)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 8 décembre 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison, sise à Saumur, montée du Fort, rue de l'Echelle, n° 20, à la vente publique aux enchères du mobilier, dépendant de la succession de Jeanne Moutin, veuve du sieur Pierre Breton.

Il sera vendu:

Plusieurs couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, couvre-pieds, robes, chemises, manteaux et autres effets, armoire, buffet, tables, chaises, huche, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

PLANT DE VIGNE ROUGE, cépage de Bourgueil, en première qualité.

S'adresser à M. Bruas, à Brain-sur-Allonnes. (578)

Pour la Saint-Jean 1863,

Une MAISON avec JARDIN, située rue de l'Hôtel-Dieu, n° 19.
S'adresser à M. Fournée-Chesneau. (563)

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (596)

M. GARBEAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats: 1° vive et transparente coloration; 2° économie de moitié; 3° qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-comodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTEPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr.

Paris, CANDÈS et C^o, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (177)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,